

ment a obtenu une ordonnance d'expulsion. Cependant, pour qu'une ordonnance de ce genre soit exécutée, il faut compter à la fois sur la collaboration du pays d'origine et sur celle des lignes aériennes.

Dans ce cas-ci, il semble qu'il n'y ait eu aucune collaboration, d'où l'enquête. Or, les nouvelles règles d'exécution prévues dans la nouvelle mesure législative apporteront vraiment une aide appréciable.

Pour répondre à la question de la députée, je dirai qu'il est faux de prétendre que, dans cette affaire, les conséquences sont attribuables à des réductions au niveau de l'exécution. La restructuration en cours a pour objet de réduire le montant d'argent affecté à l'administration. Elle n'a pas le moindre effet sur le personnel qui joue un rôle de premier plan dans les activités de ce genre.

Nous tentons de réduire la bureaucratie justement dans le but de dégager des ressources et d'en affecter de manière à augmenter l'efficacité de l'exécution.

\* \* \*

[Français]

#### LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

**Mme Francine Lalonde (Mercier):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

• (1435)

Près de 1 000 organismes, organisations populaires et communautaires, et regroupements nationaux du Québec, en un geste unique, ont expédié jeudi une lettre au ministre du Développement des ressources humaines, lui demandant instamment, et je cite: «de maintenir le volet régulier du Programme de développement de l'emploi, tant et aussi longtemps qu'aucune autre alternative n'aura été mise en place.»

Le ministre entend-il donner suite à la demande pressante des organismes signataires, compte tenu du rôle indispensable que jouent ces organismes de première ligne auprès des plus démunis, et notamment auprès des gens sans emploi et sans aucun revenu?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien):** Monsieur le Président, je serais très heureux de recueillir l'avis de ces organisations, car je reconnais, à l'instar de ma collègue, que ces organismes jouent un rôle important dans la lutte contre le chômage.

Cependant, comme je l'ai déjà mentionné à la députée, il me semble, nous étudions des solutions de rechange. D'ailleurs, l'une des plus importantes mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant a consisté à réaffecter certains fonds pour pouvoir nous concentrer sur le problème du chômage chez les jeunes Canadiens.

Nous savons tous à quel point il est tragique de constater que les jeunes sont incapables d'obtenir les ressources dont ils ont

besoin pour acquérir une bonne formation et accéder au marché du travail après leurs études.

Alors, oui, il faut réaffecter des fonds pour les aider. Étant donné les grandes difficultés que connaissent les jeunes, nous estimons que cet objectif est fort louable et nous accepterons certainement de rencontrer ces groupes pour déterminer comment ils peuvent nous aider à atteindre notre objectif.

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier):** Monsieur le Président, le ministre ne réalise-t-il pas que ces groupes, d'une part, ont développé une expérience extrêmement importante en employabilité, notamment des jeunes, et que d'autre part, comme ils le disent, la coupure dans les programmes de développement de l'employabilité met en péril l'existence même de services essentiels destinés à des personnes durement, souvent les plus durement, touchées par la dernière récession?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien):** Monsieur le Président, je voudrais bien préciser que, pour l'exercice financier 1994-1995, soit l'année en cours, nous avons affecté plus de 800 millions de dollars pour le Québec. Il s'agit d'une augmentation, et non d'une diminution, par rapport à l'année dernière. Nous avons effectivement accru les fonds consacrés au Québec et lui avons consacré une proportion considérable des dépenses fédérales.

Je dois dire que je suis très heureux de voir la députée, la très compétente et très remarquable porte-parole du Bloc québécois en matière d'emploi, réclamer de nouveau l'intervention et la participation financière du fédéral dans le secteur de l'emploi au Québec.

\* \* \*

#### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. Jack Ramsay (Crowfoot):** Monsieur le Président, dans ses efforts pour réduire l'usage criminel des armes à feu, le ministre de la Justice s'appuie sur les résultats de sondages de l'opinion publique pour imposer à d'honnêtes citoyens canadiens des mesures plus sévères de contrôle des armes à feu. Les mêmes sondages montrent que les Canadiens sont pour le rétablissement de la peine capitale.

Le ministre donne-t-il toujours suite aux exigences de la population ou seulement lorsqu'elles correspondent à son idéologie personnelle ou à celle du Cabinet libéral?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, le programme gouvernemental en matière de justice ne découle nullement des sondages de l'opinion publique.

Dans les six mois qui se sont écoulés depuis le début de la présente session, nous nous sommes efforcés de tenir nos promesses électorales en renforçant la Loi sur les jeunes contrevenants, en renforçant la législation pénale du Canada et en présentant, la semaine dernière, un projet de loi prévoyant littéralement une centaine de modifications destinées à améliorer et à moderniser le Code criminel.